

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026****N°DCM-2026-014****OBJET :****PERSONNEL****Médiathèque municipale**Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine 35/35^{ème} pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} avril au 31 décembre 2026Membres en exercice : 27
Membres présents : 24
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-six le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 février 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme ROBIN - Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Madame ROBIN explique aux conseillers municipaux que l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

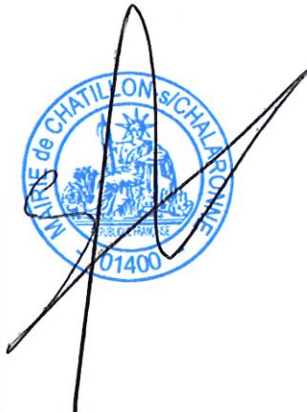
Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service à la médiathèque municipale, il est nécessaire de remplacer un agent détaché sur d'autres missions en mairie (inventaire des fonds et réparation et numérisation des ouvrages), pour une durée de 9 mois ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité dans le service de la médiathèque aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C Adjoint du patrimoine	35/35 ^{ème}	Échelle indiciaire des adjoints du patrimoine (IB 366)	Du 1 ^{er} avril 2026 au 31 décembre 2026

Ainsi délibéré le 2 mars 2026

Le Maire,
Patrick MATHIASSecrétaire de séance
Stéphanie COUTURIERPour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 11 MARS 2026Et dépôt en Préfecture
Le : 11 MARS 2026